



DOSSIER DE CANDIDATURE  
**2017**



## RESPONSABLE DE PROJET

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Profession ou études : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel. portable : \_\_\_\_\_ Tel. domicile : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_ Site internet : \_\_\_\_\_

Vos précédentes  
expériences de  
voyages / expéditions : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

---

---

---

Votre rôle dans le projet : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

Bourses ou dotations déjà  
obtenues pour ce projet,  
ou des projets précédents : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

**COÉQUIPIER 1**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel. portable : \_\_\_\_\_

Tel. domicile : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Profession ou études : \_\_\_\_\_

Rôle dans le projet : \_\_\_\_\_

Précédentes expériences de  
voyages / expéditions : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**COÉQUIPIER 2**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel. portable : \_\_\_\_\_

Tel. domicile : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Profession ou études : \_\_\_\_\_

Rôle dans le projet : \_\_\_\_\_

Précédentes expériences de  
voyages / expéditions : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**COÉQUIPIER 3**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel. portable : \_\_\_\_\_

Tel. domicile : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Profession ou études : \_\_\_\_\_

Rôle dans le projet : \_\_\_\_\_

Précédentes expériences de  
voyages / expéditions : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**COÉQUIPIER 4**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel. portable : \_\_\_\_\_

Tel. domicile : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Profession ou études : \_\_\_\_\_

Rôle dans le projet : \_\_\_\_\_

Précédentes expériences de  
voyages / expéditions : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_





## LISTE DU MATÉRIEL PHOTO ET VIDÉO PRÉVU POUR VOTRE PROJET

(modèle, objectifs, accessoires, cartes mémoires...)

Matériel	Caractéristiques

## BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
<b>Total dépenses</b>		<b>Total recettes</b>	

Le responsable de projet certifie exactes les informations données.  
Le fait de concourir à la bourse « Zeop - Au Bout du Rêve » 2017 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à :

Le :

Signature du responsable :



# RÈGLEMENT

## ARTICLE 1 : présentation de la bourse

L'Association Au Bout du Rêve, organisatrice du Festival du Film d'Aventure de La Réunion et son partenaire ZEOP mettent en place une bourse « ZEOP - Au Bout du Rêve » qui s'adresse aux personnes souhaitant réaliser un projet d'aventure.

Cette bourse d'une dotation globale de 4 000 € s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 35 ans désireux de réaliser un voyage leur permettant de vivre une aventure sportive, humaine, individuelle ou collective, à La Réunion ou dans un pays de leur choix. Cette aventure devra illustrer la devise de l'association : « aller au bout de son rêve malgré les difficultés et les doutes, à force d'audace et de détermination ».

## ARTICLE 2 : conditions de candidature

- Etre âgé de 18 à 35 ans à la date limite de remise du dossier de candidature.

- Résider à La Réunion de façon permanente.

- Soumettre un dossier de candidature présentant son projet d'aventure avec un statut amateur.

Ne peuvent faire acte de candidature les membres de l'Association Au Bout du Rêve, le personnel de ZEOP et leurs familles respectives.

## ARTICLE 3 : constitution du dossier

Les candidats devront constituer un dossier de candidature à télécharger sur le site [www.auboutdureve.fr](http://www.auboutdureve.fr). Ils fourniront également un justificatif de domicile et la photocopie d'une pièce d'identité (une par participant).

Le dossier de candidature dûment renseigné devra être envoyé au plus tard le 15 juin 2017 par courriel au format pdf à l'adresse suivante : [contact@auboutdureve.fr](mailto:contact@auboutdureve.fr) en précisant dans l'objet : « ZEOP - Au Bout du Rêve#nom du projet ».

## ARTICLE 4 : composition du jury

Le jury sera composé de 3 membres de l'Association Au Bout du Rêve, d'un représentant du partenaire ZEOP, d'un aventurier-explorateur ami du Festival et d'un journaliste du JIR.

Le jury sera souverain et ses décisions seront sans appel. Il se réserve le droit de demander toute précision complémentaire aux candidats.

## ARTICLE 5 : sélection des projets

Les critères de sélection des projets sont :

- Le sérieux et la présentation des dossiers,
- La nature et la faisabilité du projet,
- L'originalité de l'aventure,
- La cohérence entre le projet et la devise de l'Association Au Bout du Rêve.

Le jury pourra sélectionner jusqu'à 3 projets maximum. La dotation globale de 4 000 € sera alors répartie entre les différents projets retenus, à la discrétion du jury.

Les résultats de la sélection seront publiés sur la page facebook du festival et celle de ZEOP à partir du 30 juin 2017. Les candidats sélectionnés seront personnellement contactés par les organisateurs de la bourse « ZEOP - Au Bout du Rêve ».

## ARTICLE 6 : obligations des lauréats

A son retour, et avant toute communication médiatique, le lauréat s'engage à présenter le compte rendu de son aventure à l'Association au plus tard le 15 avril 2018. Le jury demande obligatoirement :

- Un minimum de 10 photos en format numériques,
- Un roadbook ou compte rendu écrit de l'aventure vécue, en format papier ou électronique (blog etc.).

Le jury accepte également les vidéos d'une durée maximum de 52 minutes, les montages numériques, photos, carnets de voyage, etc.

Le lauréat s'engage, lors de toute communication relative à son projet, à citer l'Association Au Bout du Rêve et la société ZEOP.

Le lauréat s'engage à répondre favorablement aux interviews écrites ou filmées à la demande du partenaire ZEOP. Dans la mesure du possible, il se rendra présent et interviendra dans le cadre d'événements organisés par le partenaire ZEOP en lien avec la thématique « aller au bout du rêve ».

Sauf dérogation ou report pour juste motif laissée à l'appréciation de l'Association, le candidat s'engage à rembourser intégralement le montant perçu au titre de la bourse « ZEOP - Au Bout du Rêve » dans un délai maximum de 2 mois en cas d'abandon du projet avant la date de départ prévue.

## ARTICLE 7 : utilisation des images

Les lauréats autorisent par avance l'Association Au Bout du Rêve et son partenaire ZEOP à utiliser des images de leur aventure afin de permettre la promotion de la bourse Au Bout du Rêve par voie de presse, site internet, page Facebook, soirée du Festival, etc ainsi que dans les magasins du partenaire ZEOP. Sont exclues toutes les utilisations à des fins commerciales.

L'utilisation de ces images reste libre de droits sans limitation de durée ni de territoires. Toutes les diffusions et toutes les publications des images seront accompagnées du copyright de leur auteur.

Le film retraçant l'aventure pourra le cas échéant être projeté à l'occasion du Festival du Film d'Aventure de La Réunion, selon le choix souverain de l'association Au Bout du Rêve.

## ARTICLE 8 : calendrier retenu

- 15 avril 2017 : mise en ligne du règlement et du dossier de candidature sur le site internet de l'association.

- 15 juin 2017 : date limite de réception des dossiers de candidature.

- 30 juin 2017 : annonce des lauréats sur la page Facebook de l'Association et la page Facebook de ZEOP.

- Au plus tard le 15 avril 2018 : remise des productions après la réalisation du projet.

## ARTICLE 9 : décharge de responsabilité

La participation à la bourse « ZEOP - Au Bout du Rêve » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Aucune réclamation ne sera acceptée. L'Association Au Bout du Rêve et ZEOP ne pourront être tenus pour responsables de préjudices résultant du projet ou des préjudices subis par le candidat durant la réalisation de son projet.